Délibération n° 2014/12
Demande de subvention d'investissement complémentaire : EAJE associatif Saperlipopette.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 44

Date de la convocation : 30/09/14
Compte rendu affiché le 08/10/14

Transmis en préfecture le
RAP_ENVOIPREF

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Marie DELORME

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Geneviève SOUDAN, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Marie DELORME, Mme Patricia BOGEY, M. Yves DI MAGGIO, M. Mustapha GHOUILA, M. Christophe GIRARD, M. Nasser DJAIDJA, M. Pascal DUREAU, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH, M. Yvan BENEDETTI, Mme Anne-Françoise RIAS

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Monsieur Frédéric PASSOT a donné pouvoir à Mme Patricia BOGEY, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Estelle GAGON a donné pouvoir à M. Yvan BENEDETTI

Rapport n° 12
Demande de subvention d'investissement complémentaire : EAJE associatif Saperlipopette
Direction Enfance Education et Santé

Mesdames, Messieurs,

L'Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) associatif « Saperlipopette », situé au 20 rue Degeyter, a fait l'objet de travaux de reconstruction en vue d'une extension du nombre de places d'accueil. Les locaux ont été complètement détruits pour laisser place à une nouvelle structure permettant la création de 12 places supplémentaires, portant ainsi à 24 le nombre total de places d'accueil. Pendant la durée des travaux, les locaux de l'ancien Centre Delay sont mis à disposition de l'association à titre gracieux, en contrepartie du remboursement de l'intégralité des dépenses d'eau et d'énergie.

L'EAJE Saperlipopette est inscrit en Contrat Enfance Jeunesse, la Ville perçoit donc annuellement une prestation de service en contrepartie de la subvention de fonctionnement allouée chaque année à l'association.
Une convention de participation financière a été signée entre la Ville de Vénissieux et l'association Saperlipopette, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011, et fixe le montant de la subvention d'investissement allouée par la Ville. Le coût total de cette opération d'investissement s'élève à 718 800€, son financement se répartit de la manière suivante :

- Subvention d'investissement Ville : 200 000€
- Subvention d'investissement CAF : 208 800€
- Fonds propres de l'association : 50 000€
- Emprunt bancaire de l'association : 260 000€

Dès janvier 2014, l'association Saperlipopette a sollicité la Ville et la CAF du Rhône au sujet de dépenses supplémentaires liées à des travaux imprévus. Suite à la démolition de l'EAJE rue Degeyter, une instabilité des sols a été révélée, occasionnant un surcoût de travaux. Pour ces dépenses supplémentaires d'un montant total de 38 363€, l'association sollicite le concours de la Ville et de la CAF du Rhône pour l'octroi d'une subvention d'investissement complémentaire.

Le Conseil d'Administration de la CAF du Rhône a validé le versement d'une aide à l'investissement complémentaire d'un montant de15 345€, soit un reste à charge de 23 018€ pour l'association.
La commission PPI du 3 juillet 2014 a validé la proposition de versement par la Ville d'une subvention complémentaire d'un montant de 23 018 €

Toutefois, la participation de la Ville pourrait être revue à la baisse suite à une nouvelle démarche auprès de la CAF visant à équilibrer les charges d'investissement entre les deux financeurs (ville de Vénissieux et CAF du Rhône). Cela permettrait une prise en compte des charges supportées par la Ville depuis le début des travaux avec la mise à disposition des locaux à titre gracieux pendant toute la durée des travaux.
.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 16/09/14,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- valider le versement d'une subvention d'investissement complémentaire d'un montant maximum de 23 018€ à l'association Saperlipopette pour le surcoût occasionné par l'instabilité des sols de l'EAJE.

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer un avenant à la convention de participation financière,

- dire que la dépense sera imputée sur le budget principal, chapitre 204 "subventions d'équipement", compte 20422 "subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments installations", fonction 64 "crèches et garderie"

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN